

2 mai 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) mai 2023 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures une (20h01), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

23-05-75

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2023-04-25;
  - 4.2 Soutien professionnel dans le cadre de la réalisation du projet du Centre Nature Ramezay – Mandat à la firme Contactcité.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Dépôt des états comparatifs – Revenus et dépenses;
  - 5.3 Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;
  - 5.4 Adjointe administrative – Engagement d'Éliane Parent-Vigneault;
  - 5.5 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation;
  - 5.6 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 342-23 – Règles applicables – Parc canin.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - EGOUT :**
  - 6.1 Ventilation salle du dégrilleur – Mandat à la firme GNR Corbus;
  - 6.2 Sel de déglçage – Saison 2023-2024 – Adjudication du contrat;
  - 6.3 Contrat de déneigement et de déglçage – Route 224 – Renouvellement.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 341-23 sur la démolition d'immeubles;
  - 7.2 Projet de règlement numéro 341-23 sur la démolition d'immeubles – Adoption;
  - 7.3 Acquisition d'une partie de terrain – Partie du lot # 2709633 – Fabrique de la Paroisse de Saint-Hugues.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Croix-Rouge canadienne – Entente de services aux sinistrés – Amendement de prolongation;
  - 8.2 Croix-Rouge canadienne – Contribution 2023-2024;
  - 8.3 Renouvellement de l'adhésion – Loisirs et Sport Montérégie 2023-2024;
  - 8.4 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées – 15 juin 2023 – Proclamation;
  - 8.5 Politique de la famille – Semaine québécoise de la famille – 15 au 21 mai 2023 – Proclamation;
  - 8.6 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – 17 mai 2023 – Proclamation;
  - 8.7 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal;
  - 8.8 Installation d'un défibrillateur – Local du guichet automatique – Mandat à la firme Cardio Choc.

- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**
  - 9.1 Fonds Régions et Ruralité volet 4 – Dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC des Maskoutains - Autorisation.
- 10. IMMEUBLES :**
  - 10.1 Restauration de l'enveloppe extérieure de la salle municipale – Plans et devis – Mandat à la firme JCF Architecte.
- 11. LOISIRS**
  - 11.1 Achat de madriers de plastique – Estrades dek hockey – Mandat à la firme Avenord Inc.;
  - 11.2 Achat de matériaux – Abri des joueurs – Dek hockey;
  - 11.3 Main d'œuvre – Abri des joueurs – Dek hockey.
- 12. VARIA :**
  - 12.1 Camp de jour - Discussions
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

23-05-76

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

#### **4. TRÉSORERIE**

23-05-77

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2023-04-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2023-04-25 des comptes payés et à payer au montant de 139 124,63\$, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mars 2023, soit 29 779,47\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les comptes payés et à payer ainsi que les salaires versés totalisant 168 904,10\$ tels qu'ils ont été déposés.

ADOPTÉE

23-05-78

#### **4.2 SOUTIEN PROFESSIONNEL DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET DU CENTRE NATURE RAMEZAY – MANDAT À LA FIRME CONTACTCITÉ**

Considérant l'offre de services reçue de la firme Contactcité, en date du 11 avril 2023, pour le soutien professionnel dans le cadre de la réalisation du projet du Centre nature Ramezay;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme Contactcité pour les services d'accompagnement dans le cadre de ce projet, et ce, conformément à l'offre reçue en date du 11 avril 2023.

ADOPTÉE

## **5. ADMINISTRATION**

### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2022.

### **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS – REVENUS ET DÉPENSES**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le rapport financier comparatif 2022-2023 effectif en date du 30 avril 2023.

23-05-79

### **5.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Considérant la vérification comptable terminée et le dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur externe préparés par la firme FBL S.E.N.C.R.L

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 tels que présentés.

ADOPTÉE

23-05-80

### **5.4 ADJOINTE ADMINISTRATIVE – ENGAGEMENT D'ÉLIANE PARENT-VIGNEAULT**

Considérant que le conseil a procédé à l'embauche de madame Éliane Parent-Vigneault, pour une période approximative de 6 mois, lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023, afin de combler des postes vacants au sein de l'administration;

Considérant qu'il y aura restructuration au sein du personnel administratif au cours des prochains mois;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de madame Éliane Parent-Vigneault, à titre d'adjointe administrative pour la Municipalité de Saint-Hugues, et ce, conformément aux discussions intervenues entre les membres du conseil et la direction;

Que madame Parent-Vigneault pourra être admissible aux rentes collectives après 6 mois d'embauche, et ce, rétroactivement à sa première journée de travail au sein de la municipalité.

ADOPTÉE

23-05-81

### **5.5 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

Considérant que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu :

- que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

2 mai 2023

- que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- de nommer Sylvie Chatigny, responsable pour le dépôt de la demande d'aide financière et de l'autoriser à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires dans le cadre du dépôt de cette demande.

ADOPTÉE

**5.6 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-23 – RÈGLES  
APPLICABLES – PARC CANIN**

Avis de motion est donné par la conseillère Audrey Lussier, avec présentation du projet de règlement numéro 342-23 concernant les règles applicables pour le parc canin, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 342-23.

**6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT**

23-05-82

**6.1 VENTILATION SALLE DU DÉGRILLEUR – MANDAT À LA  
FIRME GNR CORBUS**

Considérant l'information reçue du directeur des travaux publics et du traitement des eaux, à l'effet qu'il est nécessaire d'installer un système de ventilation dans la salle du dégrilleur de l'usine de traitement des eaux usées ;

Considérant la soumission reçue de la firme GNR Corbus, en date du 4 avril 2023 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat à la firme GNR Corbus, pour la réalisation de ces travaux, et ce, conformément à l'offre reçue en date du 4 avril 2023, pour un montant de 2 915,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-05-83

**6.2 SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2023-2024 –  
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le sel de déglacement transmis en date du 24 avril 2023, quatre soumissions ont été reçues dont l'ouverture a eu lieu à 10h le 2 mai 2023, en présence de la directrice générale, du directeur des travaux publics et de la coordonnatrice des loisirs et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	SEL (taxes en sus)
Sel Frigon inc.	105,00\$/t.m.
Cargill Sel, Sécurité Routière	124,36\$/t.m.
Compass Minerals Canada Corp.	110,87\$/t.m.
Sel Warwick inc.	109,49\$/t.m.

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme « Sel Frigon inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel de déglacement, pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

2 mai 2023

23-05-84

### **6.3 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE – ROUTE 224 – RENOUELEMENT**

Considérant la lettre reçue du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, datée du 28 avril 2023, concernant le contrat de déneigement et de déglçage de la Route 224, dossier # 8610-20-4909;

Considérant que ce contrat venait à échéance à la fin de la saison 2022-2023;

Considérant qu'une nouvelle entente est requise et que les exigences d'un nouveau contrat seraient semblables à celles de l'entente actuelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le Ministère des Transports, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, confirme son intention pour le renouvellement de ce contrat, conformément à l'offre détaillée dans la lettre datée du 28 avril 2023, et

De mandater le maire, Richard Veilleux et la directrice générale, Carole Thibeault ou leur substitut, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

## **7. URBANISME**

### **7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 341-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcourt, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 341-23 sur la démolition d'immeubles.

Ce règlement a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. Le règlement vise les immeubles patrimoniaux au sens de la loi ainsi que tout bâtiment principal résidentiel, commercial, industriel ou public situé sur le territoire municipal et dont l'année de construction est antérieure à 1940.

À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujéti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas de contravention au règlement.

23-05-85

### **7.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE pour respecter ses obligations légales la municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles conforme aux dispositions prévues à cet effet dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit s'appliquer à tout immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet également d'assujéti tout autre immeuble au règlement et, à cet effet, de définir les catégories d'immeubles visés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement permet de protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial, de contrôler les projets de remplacement en s'assurant que ceux-ci s'insèrent harmonieusement au milieu environnant et d'éviter qu'un terrain demeure vacant pour une période prolongée suite à une démolition;

2 mai 2023

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2023, conformément à la loi, par le conseiller Simon Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 2 mai 2023, le projet de règlement numéro 341-23 intitulé «*Règlement sur la démolition d'immeubles*».

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 6 juin 2023 à 20 h, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

23-05-86

### **7.3 ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN – PARTIE DU LOT # 2709633 – FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-HUGUES**

Considérant la résolution adoptée par l'assemblée de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Hugues, en date du 26 avril 2023, par laquelle le Conseil de la Fabrique cède, sans frais, à la Municipalité de Saint-Hugues, une partie du lot #2709633 d'une superficie de 104,3 mètres;

Considérant que cette proposition est assortie des conditions suivantes :

- Les frais d'arpentage, de cadastre et de notaire seront assumés par la Municipalité;
- La Fabrique conserve un droit de passage pour pouvoir déposer en lieu approprié, feuilles mortes, branches et terre provenant de ses terrains.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues les documents qui donneront plein effet à cette transaction.

ADOPTÉE

## **8. REQUÊTES DIVERSES**

23-05-87

### **8.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – AMENDEMENT NO. 1**

Considérant que l'entente entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-Hugues pour les services aux sinistrés expirera au mois de juin prochain;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge a entamé, en septembre 2021, un travail de révision de la lettre d'entente – Services aux sinistrés;

Considérant que la nouvelle version de la lettre sera prête au cours des prochains mois et que la Croix-Rouge souhaite prolonger d'un an la validité de l'entente actuelle afin que notre municipalité puisse utiliser la nouvelle version de l'entente dès la prochaine année;

Considérant que l'amendement No. 1 précise les modifications suivantes :

- Une prolongation de la durée de l'entente de trois à quatre ans;
- Un ajustement aux modalités financières de l'entente indiquant qu'à compter de l'année financière 2023-2024, la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1200 habitants sera de 0,20 \$ par habitant;
- Un changement à la description du service Inscription et renseignements à l'Annexe B – *Description des services aux sinistrés* pour refléter la mise à jour des outils d'inscription.
- La substitution d'un paragraphe à l'annexe D – *Frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* afin de préciser les informations que la Croix-Rouge peut transmettre quant aux frais assumés par la municipalité;

2 mai 2023

En conséquence il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, l'Amendement No. 1 de l'entente entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

**23-05-88**

**8.2 CROIX-ROUGE CANADIENNE – CONTRIBUTION 2023-2024**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la contribution annuelle au montant de 274,00\$, exigée dans le cadre de l'Entente Services aux sinistrés, intervenue entre la Croix-Rouge canadienne et la municipalité.

ADOPTÉE

**23-05-89**

**8.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIRS ET SPORT MONTRÉGIE 2023-2024**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De renouveler l'adhésion de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE

**23-05-90**

**8.4 JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES – 15 juin 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

2 mai 2023

23-05-91

**8.5 POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE  
DE LA FAMILLE – 15 AU 21 MAI 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues s'est dotée d'une Politique de la Famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

DE RECONNAITRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

ADOPTÉE

23-05-92

**8.6 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE,  
LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE – 17 MAI 2023 –  
PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie 2023 se tiendra le 17 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER le 17 mai 2023 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

ADOPTÉE

23-05-93

**8.7 APPUI D'UN COLLECTIF DE SIGNATAIRES ÉLUS  
CONCERNANT LA DÉNONCIATION D'ACTION  
D'INTIMIDATION AU SEIN DE L'APPAREIL MUNICIPAL**

Considérant qu'un élu de la Municipalité de Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de maire en mars dernier;

Considérant qu'un collectif d'élus signataires a publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hugues appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires;

Considérant que la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus et fonctionnaires municipaux;

2 mai 2023

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer le collectif de signataires élus afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux; et

D'inviter tous les citoyens, les fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles ou dans la violence; et

De transmettre la présente résolution aux municipalités des MRC des Maskoutains, de Drummond et d'Acton, à la Municipalité de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

23-05-94

**8.8 INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR – LOCAL DU GUICHET AUTOMATIQUE – MANDAT À LA FIRME CARDIO CHOC**

Considérant que le conseil a fait l'acquisition, en 2013, de deux défibrillateurs cardiaques dont un a été installé au Marché Désilets et l'autre est utilisé par le service de sécurité incendie lors d'appel d'urgence;

Considérant que le conseil désire faire l'acquisition d'un troisième défibrillateur cardiaque qui sera installé dans le local du guichet automatique de la caisse Desjardins des Chênes afin qu'il soit accessible en tout temps;

Considérant la soumission reçue de l'organisme « Cardio Choc » en date du 30 mars 2023;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'acquisition de ce défibrillateur auprès de l'organisme « Cardio Choc » et ce, conformément à la soumission reçue en date du 30 mars 2023.

ADOPTÉE

**9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**

23-05-95

**9.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LA MRC DES MASKOUTAINS - AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2 mai 2023

## **10. IMMEUBLES**

23-05-96

### **10.1 RESTAURATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE LA SALLE MUNICIPALE – PLANS ET DEVIS – MANDAT À LA FIRME JCF ARCHITECTE**

Considérant que dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, la municipalité prévoit des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de la salle municipale;

Considérant que des plans et devis devront être réalisés afin de pouvoir lancer un appel d'offres public;

Considérant l'offre reçue de la firme JCF architecte, en date du 6 avril 2023, pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et le suivi du chantier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier ce mandat à la firme JCF Architecte, conformément à l'offre datée du 6 avril 2023.

ADOPTÉE

## **11. LOISIRS**

23-05-97

### **11.1 ACHAT DE MADRIERS DE PLASTIQUE – ESTRADES DEK HOCKEY – MANDAT À LA FIRME AVENORD INC.**

Considérant la soumission reçue de la firme Avenord Inc. pour l'achat de madriers de plastique pour la construction des estrades près de la surface de dek hockey;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer cet achat à la firme Avenord, conformément à la soumission datée du 4 avril 2023, pour un montant de 3 889,11\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

23-05-98

### **11.2 ACHAT DE MATÉRIAUX – ABRI DES JOUEURS – DEK HOCKEY**

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour l'achat des matériaux pour la construction de l'abri des joueurs près de la surface de dek hockey;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire l'achat des matériaux auprès de l'entreprise Roger P. Ross & fils inc., le plus bas soumissionnaire, conformément à la soumission datée du 1<sup>er</sup> mai 2023.

ADOPTÉE

23-05-99

### **11.3 MAIN D'ŒUVRE – ABRI DES JOUEURS – DEK HOCKEY**

Dans le cadre du projet de construction de l'abri des joueurs près de la surface de dek hockey, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme Construction Martin Daviau, pour la réalisation de ces travaux, qui seront effectués avec l'aide du directeur des travaux publics et de son adjoint.

ADOPTÉE

2 mai 2023

**12. VARIA**

**12.1 CAMP DE JOUR - DISCUSSIONS**

Une période d'échanges et de discussions, concernant le camp de jour 2023, est réservée à l'intention des personnes présentes.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

**23-05-100**

**14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 21h07, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 16 mai 2023, 19h30.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ° ) jour de \_\_\_\_\_ 2023.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale